

Le 14 octobre 1793 à Nogent-le-Rotrou.

Le lundi 14 octobre 1793, la municipalité de Nogent recevait le serment de trois membres du comité de surveillance¹ nouvellement nommés sur des places vacantes.

« aujourd' huy quatorze octobre mil Sept cent quatre vingt treize L'an Second de la republique Française une et indivisible

En l'assemblée Permanente du Conseil general de la commune de noGent le rotrou tenüe publiquement

Sont comparu les citoyens Beaudouin officier municipal, delorme administrateur du district de nogent Et Boucher arpenteur nommés Et élus membres du comité de Surveillance de cette ville, Suivant Le procès verbal du treize du courant en lieu et place des citoyens Barbier demissionnaires, Boucher defunt Et malgrange en requisition pour les armées de la republe [sic] et au desir de la loy des dix huit et vingt mars dernier, pour la Section de la liberté de cette ville, lesquels auroient Exposé que pour Se rendre a l'invitation des citoyens maire officiers municipaux de cette Commune venoient preter le Serment de Remplir avec Zele Et activité Les Fonctions de la nouvelle Chargé a Eux deleguée par les citoyens de la ditte Section de la liberté Et au meme instant Les dits citoyens Beaudouin delorme et Boucher ont fait et pretè le Serment de S'acquiter + [rajout en fin de § : + de leur Fonction] avec Cette vigilnace Et cette ardeur qui Caracterisent de vrais republicains dont acte

Et le dit jour dans ladicte assemblée Sont Comparus Les citoyens Bessirard, Boudin, Le Fevre, parteau L'ainé parteau Lejeune, Courtoinon, Latour fils, Fouquet père Et

¹ Comité de douze membres crée dans chaque commune par les décrets des 21 et 30 mars 1793.

courcelles membres dudit Comité de Surveillance de la Section de la liberté, et les Citoyens Lamis Jalon, moulin Fils, duqué l'ainé Bierge, Gaule, Leboucq Le jeune, Lallouette Fils, deshayes Beauger, fauveau invalide, Louis de malle, Le conte l'ainé Et Nion l'ainé, membres du Comité de Surveillance de la Section de l'Egalité de cette ville lesquels suivant l'invitation des officiers municipaux de cette Commune ont preté le Serment ci-dessus: dont acte

*Vasseur Beuzelin G Petibon
Maire*

*J Jalon aîné Baudouin Bessirard Beaugars
L'ainé Courtoisnon*

*Lamy Moulin F Bierge J Sortais
Latour fils demasle Lefevre jeune J. C. Joubert*

Dugué L^e

G Salmon Boudin courcelle J Gautier

Pi Chereault Le Boucq Deshayes

Boucher Regnoust Fauveau got

Nion Fouquet père Louis Parteau

Delorme A parteau

A l'instant Le citoyen Joubert Secrétaire greffier de la Section de la liberté a déposé aux Archives de cette municipalité Le procès verbal de Nomination des dits citoyens Beaubouin, delorme et Boucher membre du Dit Comité de Surveillance dont acte

Vasseur

G Patibon hubert Maire Beuzelin

G Salmon Beaugar laine J Sortais

Lalouette JGautie

Beaugars Le Jeune f. G. verdier J. C. Joubert

Regnoust »²

² A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillet 107 recto et verso.